

Centre de loisirs actifs Plaines communales

Règlement

Informations : www.lahulpe.be
(onglet – Centre de Loisirs – Plaines)

Responsable : Josiane FRANSEN, échevine de l'extrascolaire

Personne de contact : Anne-Catherine Verkaeren – coordinatrice ATL
Commune de La Hulpe – service ATL
Rue des combattants, 59 – 1310 La Hulpe
Tel : 02/634.30.84 – Fax : 02/652.24.55
Email : anne-catherine.verkaeren@lahulpe.be



Comment s'organisent nos Centres de Loisirs ?

L'organisation des plaines se fait sous la houlette de la commune avec des équipes de professionnels, de l'ISBW et du Groupe IFAC ASBL.

Deux pouvoirs organisateurs gèrent donc les plaines :

L'I.S.B.W. organise les plaines **pour les enfants de 2,5 à 5ans (maternelles)**, ils prennent en charge les animations ainsi que la facturation et l'envoi des attestations fiscales.

L'équipe d'animateurs professionnels de l'ISBW est suppléée par un ou deux animateurs communaux en fonction du nombre d'enfants inscrits.

La Commune organise les plaines **pour les enfants de 6 à 12 ans (primaires)**, en **collaboration avec le Groupe I.F.A.C. ASBL.**

La Commune se charge des inscriptions, de la facturation, de l'envoi des attestations fiscales.

Le Groupe IFAC ASBL, quant à lui, s'occupe de l'animation, des thèmes et de la coordination sur place. Leur équipe d'animateurs professionnels est suppléée par un ou deux animateurs communaux en fonction du nombre d'enfants inscrits.

L'accueil du matin et du soir est prévu de 7h* à 8h30 et de 16h30 à 18h*.

Il est **organisé et facturé par l'ISBW**, en fonction de vos jours de présence.

*Possibilité d'accueil avant 7h et après 18h – contact préalable au 0478/309.566

Les inscriptions, pour les maternelles et pour les primaires, se font toutes via le site de l'ISBW, le lien est disponible sur le site de la commune.



Toutes les inscriptions se font à la semaine

Les projets d'accueil de l'I.S.B.W. et du Groupe I.F.A.C. ASBL ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur sont disponibles sur simple demande à la coordinatrice communale

Et concrètement, ça donne quoi ?

Les horaires

Nous organisons des plaines à chaque période de vacances scolaires.

Nos animateurs sont dévoués, mais... eux aussi ont besoin d'un repos après une journée bien remplie. De plus, après le départ des enfants, ils ont aussi la journée du lendemain à préparer. Nous vous demandons donc d'être vigilants et de vous tenir à l'heure précis que vous avez vous-même décidé. Il n'est pas question, sauf cas de force majeure, de

venir chercher son enfant avant l'heure prévue.

Les activités commencent à 9h. Soyez à l'heure !!! Sinon votre enfant risque de ne pas pouvoir participer pleinement à l'activité et cela perturbe aussi l'organisation du groupe.

HORAIRE type

7h – 8h30	Les lève-tôt sont accueillis et pris en charge par l'équipe de l'ISBW.
8h30 – 9h00	C'est le moment des retrouvailles ! Les enfants sont accueillis et ont mille choses à se dire... Mais dès 9 h 00, les activités débutent et il n'est pas rare qu'à 9 heures 05, tous les groupes soient partis vivre leurs aventures. Soyez vigilants et veillez à ce que votre enfant n'arrive jamais après l'heure fatidique de 9 heures.
16h00	Les activités se terminent et les parents peuvent venir chercher leurs enfants.
16h30 – 18h	L'équipe ISBW reprend le relais pour l'accueil du soir.

Règles de bien vivre ensemble 😊

Nous sommes en vacances oui, mais... dans un groupe

Il est évident que pour participer aux plaines, l'enfant doit être capable de respecter les consignes transmises par les animateurs du Centre. Il doit respecter les autres, les locaux et le matériel mis à sa disposition.

Tout manquement aux règles de sécurité et de discipline, de respect des adultes ou des autres enfants peut

entraîner des sanctions.

Nous rappelons aussi que les parents sont partenaires de l'accueil et peuvent se référer aux projets de l'ISBW ou du Groupe IFAC Asbl.



Accessibilité et aides

Les plaines sont un lieu accessible à tous.

Cela veut dire que le coût du stage ne doit pas être un obstacle à la participation. Des tarifs adaptés sont possibles tant à l'ISBW qu'à la commune. N'hésitez pas à contacter leurs services pour de plus amples informations.

Les attestations fiscales et mutuelles

Étant un centre de vacances reconnu par l'ONE, nous vous enverrons une attestation fiscale pour l'exonération de vos frais de garde. Cette attestation vous sera envoyée une fois par an, dans le courant du 1^{er} semestre de l'année suivante.

Si vous souhaitez avoir un remboursement de la mutuelle, vous pouvez nous transmettre les attestations que nous compléterons avec plaisir.

Accueil des enfants à besoins spécifiques

Nous partons du principe que tous les enfants ont des besoins spécifiques et nous sommes donc à l'écoute de tous les parents en vue d'accueillir au mieux les enfants.

C'est dans cette optique que nous sommes ouverts à l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Si cela vous concerne, n'hésitez pas à prendre contact avec les coordinateurs afin de voir comment nous pouvons accueillir votre enfant aux plaines et si cet accueil est possible.



L'accueil du matin et du soir 7h-18h*

L'accueil du matin et du soir, organisé par l'ISBW

Pour tous les enfants (maternelle et primaire)

L'équipe d'animateurs et d'animatrices accompagne les enfants dans leurs exploits tout au long de la journée ; mais des animateurs de l'ISBW sont aussi présents avant et après tout le monde !

Dès 7h, ils sont là pour accueillir les enfants dont les parents travaillent et le soir, d'autres animateurs prennent le relais pour garder les enfants jusque 18h.

Tarif de l'accueil : Forfait de 1,50 € par jour par enfant

¼ h de gratuité est offert le matin et le soir

Il est à noter que :

- un tarif adapté est toujours possible, sur base d'une enquête sociale
- une attestation fiscale sera fournie sur base des montants payés.

*Possibilité d'accueil avant 7h et après 18h – contact préalable au 0478/309.566

Attention, pendant les petits congés (Toussaint et Carnaval), pour les primaires, l'accueil du matin et du soir est organisé par le Groupe IFAC ASBL, au même prix.

L'horaire est alors de 7h30 à 18h.



Les inscriptions

Périodes d'inscription

A chaque période de vacances scolaires, nous organisons des plaines. Afin de prévoir tout le nécessaire (engagement des animateurs, réservation des sorties, achat de matériel,...), nous prévoyons des périodes d'inscription.

Ces périodes d'inscription s'organisent environ 4 semaines avant le début des plaines. Elles sont mentionnées sur le site de la commune.

Vous pouvez également faire partie de notre mailing-list et recevoir les rappels et les informations concernant les plaines et certaines activités à destination des enfants. Pour ce faire, il suffit de le demander en envoyant un courriel à Anne-Catherine Verkaeren. Vous serez ainsi repris dans le mailing-list jusqu'à ce que vous demandiez la suppression de votre nom dans la liste.

Adresse mail d'Anne-Catherine Verkaeren : anne-catherine.verkaeren@lahulpe.be

Pour inscrire – RAPPEL : Inscriptions à la semaine !

Toutes les inscriptions se vont via le site <http://www.lahulpe.be>, allez dans l'onglet « plaines » et cliquez sur le lien « inscription ». Vous serez redirigé vers le site de l'ISBW.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez téléphoner à la coordinatrice communale (attention, pas d'inscription sur répondeur téléphonique).

Le site de l'ISBW vous propose de créer un compte utilisateur. Ce compte vous permet à tout moment d'accéder aux informations relatives aux inscriptions : fiches de santé, fiche de facturation, semaines d'inscription, ...

Notons que les renseignements encodés par les parents sont nécessaires pour accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions. Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne. Les informations relatives à la santé seront détruites une fois la plaine terminée. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter ses données et celles de ses enfants et de les modifier à tout moment.

Quelles sont les limites à l'inscription ?

Afin de pouvoir offrir un accueil de qualité à vos enfants, nous sommes obligés de limiter le nombre d'enfants inscrits.

Pendant toute la période d'inscription, vous avez accès à votre compte en ligne et vous pouvez modifier les inscriptions à votre guise.

Après la période d'inscription, plus aucune modification n'est acceptée.

Pour toute inscription tardive, vous devez impérativement passer par l'ISBW (maternelle) ou par la coordinatrice communale (primaire) qui pourra faire l'inscription en fonction des places disponibles. Aucune inscription n'est donc garantie en dehors des périodes d'inscription.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant et qu'il n'y a plus de place, une liste d'attente est prévue et vous serez contacté si une place se libère.



**Santé,
autorisations, droit
à l'image,
assurance, ...**

Fiche de santé, à maintenir à jour

La gestion de la santé est également un point qui mérite attention.

Lors de l'inscription, nous demandons une série d'informations relative à la santé de votre enfant. Ces informations sont importantes et nous permettrons d'agir au mieux en cas de problème. Il est donc indispensable de vérifier à chaque inscription l'exactitude de ce qui y est repris.

Nos équipes sont aussi disponibles pour discuter de l'état de santé de votre enfant, si une attention particulière doit être apportée.

Nous ne pouvons pas administrer de médicament sans mot du médecin.

Autorisation parentale

Lors de l'inscription, vous pouvez indiquer quatre personnes qui sont susceptibles de venir chercher votre enfant. Seules les personnes de plus de 16 ans peuvent le faire.

Si votre enfant devait rentrer seul ou avec une autre personne, vous devez faire un mot.

Droit à l'image

Nous respectons le droit à l'image et il est rare que des photos soient prises aux plaines. En inscrivant votre enfant aux plaines, vous autorisez que des photos soient prises de lui.

Toutefois, si une photo prise aux plaines devait être publiée, l'autorisation sera demandée aux parents concernés.

Les assurances prises

Nous sommes assurés pour toutes les activités intérieures et extérieures.

Pour les enfants âgés entre 2,5 et 5 ans (Maternelles)

Organisation par l'ISBW

<http://www.isbw-plaines.be>

Qui est l'ISBW ? contacts

L'I.S.B.W., Intercommunale Sociale du Brabant Wallon, propose différents services aux personnes dont le service d'accueil extrascolaire et plaine de vacances.

Il offre un accueil de qualité et un encadrement compétent aux enfants et permet aux parents de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, grâce à des locaux et animateurs

complémentaires mis à disposition par la commune.

Basé sur un **projet éducatif** spécifique, il constitue un temps différent et complémentaire à la vie familiale et à l'école.

Il propose trois temps d'accueil :

- **un accueil extrascolaire** : avant et après l'école et le mercredi après-midi,
- **des plaines de vacances**,
- **un accueil les week-ends et jours fériés**.

Le service est agréé et subventionné par l'O.N.E. Les tarifs se veulent accessibles à toutes les familles.

Coordinateur pour La Hulpe

François Mulamba : 0476/57.27.68

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour vos questions :

Projet éducatif et organisation pratique :

- Les animateurs de l'ISBW sur les lieux d'accueil
- Le coordinateur dont le numéro est affiché sur le lieu
- Le bureau de coordination : 081/62.27.56 (ou 57)
- Pour les **urgences**, de 06h à 09h et de 17h à 22h : **le coordinateur de garde au 0474/47.66.13**
- Par email à accueil3.12@isbw.be

Dossiers administratifs, facturation et attestations fiscales

- Tél: 081/62.27.53 (inscriptions et dossiers administratifs) - 081/62.27.75 (facturation)
- Par email à 3-12.compta@isbw.be (facturation) 3-12.admin@isbw.be (inscriptions et dossiers administratifs)
- Fax de l'ISBW : 081/60.15.56



Tarifs, factures, absences...

Tarifs à la semaine :

- 1^{er} enfant : 35€/semaine
- 2^{ème} enfant : 30€/semaine
- 3^{ème} enfant : 25€/semaine

Ce tarif comprend les goûters et les sorties organisées dans le cadre des plaines.

Les plaines et les accueils sont facturés et doivent être payés avant le début des plaines.

En cas d'absence

Des éventuels remboursements pourront être octroyés si l'enfant ne s'est pas présenté aux plaines uniquement si la procédure suivante est respectée :

1. Un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure est envoyé, au plus tard la semaine qui suit l'absence, par email à 3-12.compta@isbw.be ou par courrier à l'adresse ci-dessous en mentionnant lisiblement le nom de l'enfant, la plaine et le(s) jour(s) concernés.

ISBW - Service Extrascolaire

Beatrice Piret – Nathalie Lambert

Rue de Gembloux 2 - 1450 Chastre

2. Pour une bonne organisation de nos activités, nous vous demandons de prévenir les animateurs du lieu par téléphone le plus tôt possible

En cas d'annulation de l'inscription

Pendant la période d'inscription, vous pouvez annuler sans aucun problème.

Mais une fois cette période terminée, plus aucune modification/annulation n'est possible.

Vous pouvez prévenir l'ISBW de l'absence de votre enfant, mais la participation financière reste due.



Lieux d'accueil et accès

Pendant les grands congés (Noël, Pâques, Été)

Les plaines se déroulent à l'école communale **Les Colibris**, tant pour les maternelles que pour les primaires.

Adresse : rue des combattants, 112 à 1310 La Hulpe

L'entrée se fait par la grille verte (rue de l'Argentine)

Chaque groupe d'enfants est accueilli dans un local avec du mobilier adapté. Les enfants peuvent s'amuser en toute tranquillité dans la cour de récréation des maternelles, mais également dans le Parc Castaigne, lorsque le temps le permet. Des activités peuvent aussi, le cas échéant, s'organiser dans l'espace psychomotricité à l'étage. Un local de sieste est prévu pour les petits.

Pendant les petits congés (Toussaint et Carnaval)

Les plaines s'organisent à l'école communale Les Lutins pour les maternelles.

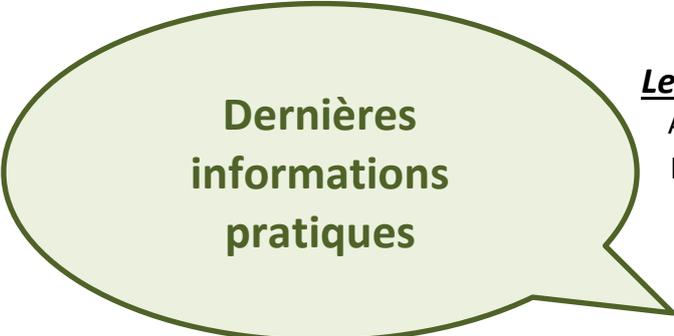
Adresse : Rue Gaston Bary, 52 à 1310 La Hulpe

Nous délocalisons les plaines pendant les petits congés afin de permettre le grand nettoyage des classes de l'école communale Les Colibris ainsi que quelques travaux souvent bien nécessaires.

A nouveau, chaque groupe bénéficie d'un local adapté. La cour de récréation ainsi que la plaine de jeux devant l'école sont mises à disposition des enfants. Un local de sieste est également prévu.

Accessibilité en journée

Les plaines s'organisent de 9h à 16h. Après 9h et avant 16h, l'accès à l'école est plus restreint. Si vous devez vous rendre à l'école en journée, le mieux est d'en parler avec l'équipe sur place afin de trouver un arrangement.



**Dernières
informations
pratiques**

Les groupes

Afin de proposer un accueil le plus adapté possible à l'âge de votre enfant, les enfants seront répartis par groupe :

Les 2,5 – 3 ans, les 4 ans et les 5 ans.

Chaque groupe est encadré par 1 à 2 animateurs, en fonction du nombre d'enfants inscrits. Le taux d'encadrement minimal pratiqué est de 1 animateur pour 8 enfants

Les collations saines pour le goûter sont proposées par l'ISBW

En continuité avec ce qui se fait dans les écoles communales pendant l'année, l'ISBW propose des collations saines pour tous les enfants de maternelles : fruit, yaourt, céréales, biscuits, ...

Vous devez toutefois encore penser à prendre le 10h et le repas de midi.

N'hésitez pas à prévoir un sac frigo pour mettre le pique-nique de votre enfant à l'abri des mauvaises bactéries.

Pour les petits qui font la sieste :

N'hésitez pas à apporter doudou, tétine, oreiller, couette et vêtements de rechange pour que la sieste de vos tout-petits soit agréable.

L'ensemble du projet d'accueil projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur de l'ISBW est disponible sur le site de l'ISBW ou sur simple demande aux animateurs

**Pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans
(Primaires)
Organisation par la Commune
<http://www.lahulpe.be/plaines--centre-de-loisirs-actifs.html>**

**Commune,
Groupe IFAC asbl?
Qui fait quoi et
contacts ?**

Le service ATL de la commune

La coordinatrice ATL coordonne l'organisation des plaines. Elle est le point de contact avec les parents, elle engage les animateurs communaux, organise les sorties, gère les budgets, avalise les thèmes, veille au bon déroulement des plaines.

Le Groupe IFAC ASBL

Afin de permettre un accueil de qualité, la Commune fait appel à l'ASBL Le Groupe IFAC (Groupe Indépendant pour la Formation et l'Animation Culturelles). Le Groupe IFAC ASBL est un service de jeunesse reconnu et agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'O.N.E.

Pour les plaines, le Groupe IFAC asbl met à notre disposition 2 animateurs qualifiés et spécialisés dans un domaine bien précis, en fonction du thème de la semaine (par exemple : les marionnettes). Un animateur communal ayant suivi une formation de base sur le thème proposé les accompagnera pendant toutes les plaines.

Le thème n'est pas rigide, les animateurs tiennent compte des motivations des enfants. De plus, les après-midis seront consacrées au sport et aux jeux extérieurs.

Site web : <http://groupeifac.com>

Coordinateur sur place (contact pendant les plaines uniquement)

0493/18.50.11

Coordinatrice ATL

Anne-Catherine Verkaeren
Service ATL – Commune de La Hulpe
Rue des combattants, 59 – 1310 La Hulpe
Tel : 02/634.30.84
Mail : anne-catherine.verkaeren@lahulpe.be



Tarifs, factures, absences...

Tarifs à la semaine

Les inscriptions se font à la semaine et le tarif change selon que l'enfant soit domicilié à La Hulpe ou pas.

Les tarifs n'ont pas changé depuis 2008.

Enfants domiciliés à La Hulpe:	1 ^{er} enfant:	30€/semaine	ou	24€/semaine	de 4j
	2 ^{ème} enfant:	28€/semaine	ou	22€/semaine	de 4j
	3 ^{ème} enfant:	26€/semaine	ou	20€/semaine	de 4j
Enfants non-domiciliés à La Hulpe:	1 ^{er} enfant:	60€/semaine	ou	48€/semaine	de 4j
	2 ^{ème} enfant:	58€/semaine	ou	46€/semaine	de 4j
	3 ^{ème} enfant:	56€/semaine	ou	44€/semaine	de 4j

En cas d'absence

Et oui, notre effectif d'animateurs, engagés et rémunérés pour gérer les groupes d'enfants, tient, évidemment, compte du nombre des enfants inscrits. De plus, certaines activités demandent, au préalable, des inscriptions fermes et définitives.

Si pour une raison médicale, votre enfant devait être absent, un remboursement peut être octroyé par le Collège Communal aux conditions suivantes :

- prévenir la coordination le plus tôt possible et, au plus tard, le jour-même en téléphonant au 02/634.30.84 et en envoyant un email à l'adresse suivante : anne-catherine.verkaeren@lahulpe.be.
- introduire (dans la semaine suivant la fin du Centre) une lettre explicative mentionnant vos coordonnées bancaires, accompagnée d'un certificat médical et d'une attestation de paiement de l'inscription, le tout est à adresser au :
Collège Communal
Administration communale de La Hulpe
Rue des Combattants, 59
1310 La Hulpe
- Aucun remboursement ne sera accordé pour des montants inférieurs à 15 € ni pour une absence de moins de trois jours consécutifs.
- Les remboursements se feront uniquement aux périodes suivantes :
 - 1^{er} octobre pour les plaines d'été
 - 1^{er} février pour les plaines d'automne et d'hiver
 - 1^{er} juin pour les congés de carnaval et de printemps

Si une raison personnelle devait empêcher l'enfant de participer aux journées de stage pour lesquelles il est inscrit, veuillez également en avvertir le responsable et adresser par écrit votre requête au Collège. Chaque cas particulier sera examiné.

En cas d'annulation de l'inscription

Aucune modification n'est possible après la période d'inscription sur le site.

Si vous souhaitez annuler l'inscription de votre enfant, vous devez le faire par écrit auprès de la coordinatrice le plus tôt possible et au plus tard une semaine avant le début de la semaine annulée : Mail : anne-catherine.verkaeren@lahulpe.be

ou par courrier : Commune de La Hulpe – Rue des combattants, 59 à 1310 la Hulpe



Lieux d'accueil et accès

Accueil toute l'année

Les plaines se déroulent à l'école communale **Les Colibris**.

Adresse : rue des combattants, 112 à 1310 La Hulpe

Les activités s'organisent dans des locaux adaptés aux enfants. La cour du milieu est mise à disposition des plaines et le Parc Castaigne est souvent utilisé pour des activités. Les enfants ont aussi accès à la cuisine et à la salle de gym.

Accès/entrées

De 7h30 à 8h30 : par la grille verte (section maternelle).

Les enfants y seront accueillis par l'équipe de l'ISBW.

De 8h30 à 9h : par la porte blanche.

Les enfants y seront accueillis les animateurs des primaires.

De 16h à 16h30, les enfants vous attendent dans la cour (entrée par la porte blanche).

De 16h30 à 18h, les enfants vous attendent à l'accueil, dans la section maternelle.

Accessibilité en journée

Les plaines s'organisent de 9h à 16h. Après 9h et avant 16h, l'accès à l'école est plus restreint. Si vous devez vous rendre à l'école en journée, le mieux est d'en parler avec l'équipe sur place afin de trouver un arrangement.



Dispositifs prévus en cas d'urgence

Les consignes d'évacuation

En cas d'urgence, des consignes d'évacuations claires sont prévues. Elles sont mises à disposition du /de la coordinateur/trice et des exercices d'évacuations sont réalisés au moins 1 fois par an.

La procédure en cas d'accident

Il est évident que la prévention prime et que nous mettons tout en œuvre pour éviter les accidents. Mais comme nul n'est à l'abri, nous avons aussi prévu des procédures. En cas d'accident, les parents sont contactés par le/la coordinateur/trice. Les numéros d'urgence sont repris dans la trousse de secours et actualisés à chaque plaine. Chaque bobo est consigné dans un cahier de soin, ainsi que les actions qui ont été réalisées.



**Equipement
sportifs personnels
et autre...**

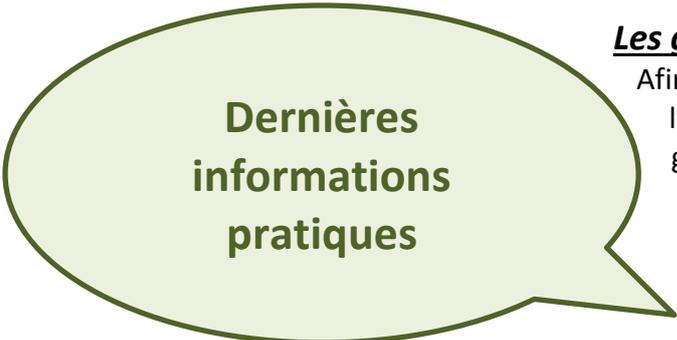
Règlement d'utilisation

Dans le cadre de nos plaines de jeux, nous favorisons le sport :

- Les enfants qui apportent des équipements sportifs tels que trottinettes, skateboards, rollers restent responsables de

leur matériel et ne le pratiquent dans la cour que s'ils sont équipés de coudières, de genouillères ainsi que d'un casque. (Cf. obligation normes d'assurance) et sous la surveillance de deux animateurs présents dans la cour.

- Si un enfant prête son équipement à un autre enfant, l'école, les opérateurs extrascolaires et la Commune ne peuvent être tenus pour responsables en cas de dégâts ou de dommages à l'équipement sportif.
- Les horaires des cours seront organisés en horaires décalés afin que chaque opérateur puisse permettre à 10 participants maximum par tranche de 5 minutes de pratiquer leur hobby dans la cour (rotation mise en place par les équipes d'animation).
- Les horaires sont autorisés lors de la récréation du matin entre 10h00-10h30 (30 minutes), du tps de midi de 13h00 à 13h30 (30 minutes), merci d'éviter le soir, car ce temps est réservé à l'accueil des parents, le personnel est en effectif réduit et les jeunes sont plus fatigués.
- Les équipements seront rangés dès la fin de leur utilisation près de la porte d'entrée où les enfants rangent habituellement les vélos et ce afin de prévenir les accidents.
- Il est mis fin à l'utilisation de l'équipement sportif si celui-ci n'est pas utilisé de manière adéquate.



**Dernières
informations
pratiques**

Les groupes

Afin de proposer un accueil le plus adapté possible à l'âge de votre enfant, les enfants seront répartis par groupe : Les 6-7 ans et les 8-12 ans.

Chaque groupe est encadré par 1 à 2 animateurs, en fonction du nombre d'enfants inscrits. Le taux d'encadrement minimal pratiqué est de 1 animateur pour 12 enfants

Pique-nique et collations

Veuillez prévoir un pique-nique pour le midi, ainsi que des collations pour le matin et le goûter. N'hésitez pas à prévoir un sac frigo pour mettre le pique-nique de votre enfant à l'abri des mauvaises bactéries.

Les parents doivent mettre les repas de leur enfant dans un sac isotherme car nous n'avons pas toujours accès au frigo sur place.

Les yaourts et produits frais sont consommés en premier, nous favorisons les collations saines et il n'est pas rare que nous organisions la collation sur place avec les enfants.

Les repas et collations sont à prévoir par les parents concernant les allergies.

Matériel / accessoire à amener par les parents et matériel interdit sur la plaine

Il peut arriver que pour certaines activités, du matériel spécifique soit demandé aux parents, mais cela est très rare. C'est par exemple le cas lors de semaines artistiques où il est spécifié de prévoir des vêtements qui peuvent être abîmés ou salis, lors de semaines sportives où une tenue adaptée est demandée.

Par ailleurs, l'apport de jeux électroniques n'est pas autorisé, le gsm reste fermé dans le sac de l'enfant et il reste sous la responsabilité de l'enfant (protection sur la vie privée). En cas de perte ou de vol, le Groupe IFAC ASBL et la Commune sont dégagés de toute responsabilité, car nous déconseillons de les apporter.

**L'ensemble du projet d'accueil projet pédagogique
du Groupe IFAC ASBL est disponible sur le site de la
commune ou sur simple demande à la coordinatrice**